



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT
DE BULLE ET ENVIRONS
Le jeudi 16 mai 2024 à 11h00
Hôtel de Ville à Bulle**

**Procès-verbal
Ordre du jour :**

1. Nouvelle Loi sur le Tourisme
2. Présentation du projet de dissolution de la SDBE
3. Réflexions du comité sur l'avenir du tourisme
4. Budget 2024 (liquidation)
5. Divers

Sont présents :
selon liste présences

Sont excusés :
selon liste présences

KW présente l'ordre du jour.

1. Nouvelle Loi sur le Tourisme

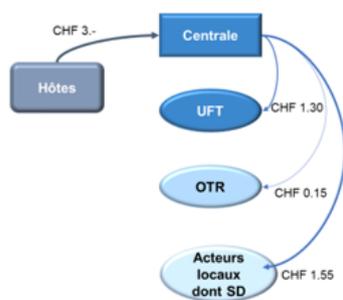
KW donne la parole à AV qui a préparé 2 slides pour présenter la nouvelle loi sur le tourisme et les incidences que cela implique pour les SD.

Comme les SD ne sont plus reconnues, il n'y a plus de perception de taxes de séjour. Cela simplifie les flux financiers :

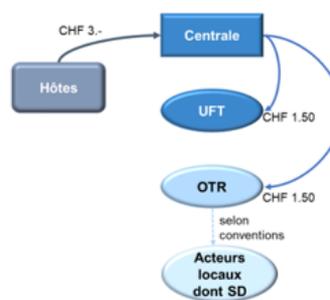
Incidences pour les SDs:

- Simplification des structures
 - Seuls l'Union Fribourgeoise du Tourisme (UFT) et les Office du Tourisme régionaux (OTR) sont reconnus par la NLT
 - Les SDs n'étant plus reconnues officiellement dans la NLT, elles ne perçoivent plus la taxe de séjour (TS) dès le 01.01.2024
- Un seul tarif de taxes de séjour

Ancien système de répartition de la TS



Nouveau système de répartition de la TS



Gratuité des enfants jusqu'à 16 ans

AV explique les différentes missions et comment elles sont assumées :

TÂCHES SELON LES STATUTS DE LA SDBE	QUI ASSUME		COÛTS
	ANCIENNE LT	NOUVELLE LT DÈS 01.01.2022	
L'accueil et l'assistance touristiques (dont la gestion de l'Office du Tourisme de Bulle)	SDBE	La Gruyère Tourisme	CHF 190'000.-
La mise en valeur des richesses naturelles, historiques, culturelles et traditionnelles de leur rayon d'activité	SDBE	La Gruyère Tourisme	-
L'encouragement, la création et l'entretien d'équipement favorisant l'essor touristique et l'agrément du séjour des hôtes	SDBE	Organisations locales	Selon le projet
L'organisation ou le soutien de l'animation d'intérêt touristique, des événements et des manifestations (Quête du chocolat, animations des marché folkloriques, Bénichon, Marché de Noël de Bulle)	SDBE	Des porteurs de projets dont La Gruyère Tourisme	CHF 65'000.- (sans RH)
L'organisation des animations locales	SDBE	Organisations locales	Selon le projet
La participation à la promotion touristique entreprise par l'ATG; Assurer la coordination et l'exécution des activités de marketing et de promotion touristique sur le plan régional	La Gruyère Tourisme	La Gruyère Tourisme	CHF 350'000.- (sans RH)
La perception de la taxe de séjour.	SDBE 20% La Gruyère Tourisme 80%	La Gruyère Tourisme 100%	20% = CHF 30'000.-

L'accueil, l'information et la promotion sont repris par La Gruyère Tourisme.

L'entretien des infrastructures et équipements sont faits par les communes et les prestataires privés.

Jusqu'à présent, certains événements et animations étaient financées par la SDBE. LGT est consciente de l'importance des événements touristiques pour dynamiser et rendre La Gruyère plus attrayante. Pour cette raison, une partie (25%) de la TS perçue par LGT sera redistribuée aux porteurs de projet qui peuvent soumettre leur demande de subvention à LGT via le formulaire en ligne : <https://fribourg.ch/fr/la-gruyere/qui-somme-nous/la-gruyere-tourisme/formulaire-de-demande-de-subvention-pour-les-evenements/>. Il y a 2 sessions par année (mars et septembre). Une commission stratégique (11 représentants des prestataires touristiques et président LGT Nicolas Wyssmueller) a été nommée pour gérer ces demandes.

L'organisation des animations locales n'est plus assumée par La Gruyère Tourisme mais par d'autres entités locales comme les communes ou autres sociétés.

KW ajoute que cela permet de clarifier les rôles de chacune et chacun.

En résumé, la SDBE n'a plus de buts ni de missions. La décision de la commune de Bulle est de verser directement les diverses subventions auparavant versées à la SDBE pour les événements organisés par l'OTB.

Lionel Progin demande à KW ce qu'il en est de l'éclairage de Noël pour les commerçants. KW répond que c'est un point à discuter qui sera repris par la Ville de Bulle.

2. Présentation du projet de dissolution de la SDBE

KW continue avec la présentation du projet de dissolution de la SDBE (voire présentation ci-jointe).

Elle demande à l'assemblée si elle accepte la dissolution ou s'il y a des oppositions.

La dissolution est acceptée à l'unanimité.

KW annonce que la SDBE sera dissoute dès la clôture des comptes au 31.05.2024.

3. Réflexions du comité sur l'avenir du tourisme

KW rapporte les réflexions du comité sur le futur de Bulle.

Le comité de la SDBE propose :

- La formation d'une commission touristique regroupant 1 représentant des acteurs suivants :
 - o Musée gruérien
 - o La Gruyère Tourisme
 - o Les commerçants Bulle-La Tour
 - o Cafetiers-restaurateurs
 - o Intersociétés
 - o Conseil Général de Bulle
- L'organisation d'un événement annuel pour les prestataires touristiques de la commune de Bulle

4. Budget 2024 (liquidation)

KW donne la parole à AV pour la présentation de l'état des comptes 2024 en vue de la liquidation.

Des réserves sont prévues pour :

- Les heures LGT pour l'administration : environ CHF 4'000.-
- Les soutiens divers aux manifestations (Marché Bio, Fête des Commerçants, Fête de la Musique) : CHF 4'500.-
- Les frais de réimpression de la brochure « Sentier des Sorcières » : CHF 1'050.-
- Les frais engendrés par la Fiduciaire pour le contrôle et la révision des comptes : environ CHF 500.-

Une dissolution des provisions (Manifestations et Avec Bulle) de CHF 15'500.- est prévue.

Le total des actifs s'élève à CHF 114'488.95.

Le total des passifs s'élève à CHF 133'017.00.

Le résultat de l'exercice 2024 est négatif et s'élève à - CHF 18'528.05.

Il n'y a pas de cotisations ni de subventions comptabilisées en 2024 ce qui implique que les produits sont à CHF 0.-.

Une fois les comptes révisés, ils seront visibles sur le site de LGT (www.la-gruyere.ch/ag-sdbe).

5. Divers

KW remercie les membres cotisants d'avoir maintenu les activités de la SDBE durant toutes ces années, d'accorder leur confiance dans cette proposition de dissolution et à LGT pour la suite. Les membres seront contactés pour continuer à soutenir le tourisme en Gruyère via LGT. Elle tient à remercier également les membres du comité de la SDBE pour leur implication. Elle incite les communes à organiser les relations avec LGT pour l'avenir du tourisme.

Fin de l'AG extraordinaire à 11h14.

Bulle, le 16 mai 2024

Pour le PV, Aline Venetz et Laure Favre



Kirthana Wickramasingam
Présidente



Laure Favre
Secrétaire